Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Ils étaient jaloux...

M. Eugène Motte, maire de Roubaix, pour seize mois encore, a trouvé l'occasion de faire l'apologie de son administration, sans craindre la contradiction.

Inutile de dire qu'il l'a saisie par les cheveux avec un empressement qui prouve à quel point il l'attendait.

Tous les discours prononcés par lui, lors des réceptions officielles du 31 décembre, traitent des grands travaux, et, plus particulièrement de la Mairie. On dirait un défi lancé à la population nettement hostile au Palais municipal.

Nous trouvons dans la Gazette officielle de la municipalité, un compte rendu très complet, de la comédie aux cent actes semblables qui fut jouée, avec M. Motte pour principal acteur, dans la soirée de lundi.

Attention, ça commence :

« Les juges du Tribunal de Commerce sont reçus les premiers. M. Albert Prouvost, leur président, exprime le souhait de voir longtemps M. Eugène Motte à la tête de la municipalité. Il fait allusion aux grands travaux d'utilité publique qui vont être commencés au début de 1907. M. le maire lui répond que la municipalité, logée dans des locaux trop exigus et la Chambre de Commerce, dans une maison de bois, étaient jalouses du Tribunal fort bien installé. Il félicite ensuite les juges de mériter la confiance de leurs justiciables. »

Ah ! qu'en termes élégants ces choses-là sont dites.

Ainsi donc, la municipalité et la chambre de commerce étaient jalouses du tribunal et, pour calmer leur jalousie, la ville a emprunté six millions.

Qu'en pensez-vous ouvriers qui vivez dans des taudis, sans air ni lumières ? qu'en pensez-vous, déshérités qui habitez, au mépris des maladies et de la mort, les rues malsaines que M. Sayet connaît, énumère, mais refuse de rendre immédiatement saines.

Allez donc trouver M. le Maire, maintenant, et dites lui : « Nous sommes, nous aussi, logés dans des locaux trop exigus, nos logements sont infects. Nous sommes jaloux du Palais municipal où vous serez, où vos successeurs seront fort bien installés.

Vous allez supprimer votre motif de jalousie contre le tribunal de commerce, avec notre argent.

Vous n'avez donc pas le droit de refuser notre requête.

« Nous voulons être aussi bien logés que vous. »

On peut voir combien l'audace de M. Motte est grande et à quel point il se moque de ses administrés.

Pourquoi construire un Palais municipal ? avons-nous demandé souvent. Quel besoin d'emprunter six millions pour des travaux inutiles, pour la plupart ? interrogeaient les conseillers représentant la majorité de la population quoique formant la minorité du conseil.

Pourquoi, nous le savons maintenant. Parce que M. Motte, ses six adjoints et tous les membres de sa majorité, depuis l'anticlérical Rousseau jusqu'à l'ex-anarchiste Dubois sont jaloux du Tribunal de Commerce qui est fort bien installé.

Ne murmurez plus contribuables, ouvrez vos tiroirs patentés, travaillez ouvriers, suez de l'or.

Nous allons dépenser beaucoup d'argent, c'est vrai, mais songez bien que M. Motte et ses majoritards couraient la chance de mourir de jalousie.

Ne riez pas, cette maladie est terrible.

Quels remords, roubaisiens ! un si bon maire, de si parfaits conseillers !

R. L.

Vol à l'enveloppe

Une mercière de la rue d'Alsace est la dupe d'un gentlemen qui lui demande un billet de cinquante francs contre la même somme en argent.

Un vol commis avec une audace étonnante et qui fait le pendant à celui qui eut Lille pour témoin, il y a quelque temps, défraie, pour le moment, toutes les conversations du quartier de la gare.

Hier, vers midi un quart, Mme Vve Piéters, mercière rue d'Alsace, 9, voyait entrer dans son magasin un individu très correctement vêtu qui demandait à acheter un mouchoir de poche d'une valeur de trente centimes.

Après avoir soldé son achat, il se dirigeait vers la porte, lorsque se ravisant il revint au comptoir et demanda à la mercière si elle ne pourrait lui donner un billet de cinquante francs contre cinquante francs de monnaie.

Bonne femme, Mme Piéters accéda aussitôt à sa demande, elle remit le billet que le changeur plaça dans une enveloppe portant, comme suscription, Mlle Jeanne Le Mouze, rue de Valelois, 13, à Bruxelles (Belgique).

Ceci fait il mit la main dans une poche de son pardessus, puis dans une autre, puis dans une troisième, ensuite ; il inspecta sa veste explora son pantalon et, enfin, esquissant une grimace il déclara avoir oublié son portemonnaie.

« Je vous remets l'enveloppe, ajouta-t-il, je vais chez moi et je reviens aussitôt.

Sans défiance, la mercière ramassa le billet, le mit dans le tiroir du comptoir et attendit patiemment le retour de son client.

Une demie heure se passa, sans nouvelle apparition, inquiète, elle ouvrit l'enveloppe et jeta un cri de stupeur.

En se fouillant, l'amateur de billet avait fait disparaître l'enveloppe contenant l'argent, et l'avait remplacée par une autre qui contrairait un papier couvert de signes bizarres.

La volée s'est dirigée vers le commissariat du 1er arrondissement où elle a fourni un signalement complet du voleur.

Agé de 38 à 40 ans, il mesure 1 m. 70 environ et porte moustache brune et forte. Vêtu d'un pardessus foncé, d'un gilet-tricot grenat, il est coiffé d'un chapeau rond et portait gants lorsqu'il entra dans le magasin.

Ce vol est un nouvel avertissement donné aux commerçants. Espérons qu'il sera entendu.

AVENTURE BRISEE

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, on a brisé un panneau et une glace de la devanture de la pâtisserie Jérome Tacoen, 44 bis, rue de Lannoy.

Le préjudice est estimé 120 francs.

ESTAMINET DEVALISE

Hier matin, une désagréable surprise attendait les époux Borgies à leur entrée dans l'estaminet portant le numéro 189, estaminet qu'ils ont l'intention d'exploiter d'ici quelques jours. Ils constatèrent en effet, la disparition d'une pompe à bière en cuivre possédant environ six mètres de tuyaux en étain, d'une glace et d'une boîte à dés.

Tous ces objets d'une valeur de 70 fr. appartiennent à M. Gaston Rassez, brasseur à Lys.

Borgies qui a été l'artisan de son propre malheur, avait, paraît-il, raconté dans un estaminet, qu'il allait porter son mobilier dans l'estaminet en question.

Les murs ou plutôt les banquettes avaient des oreilles et les possesseurs de celles-ci profitèrent de l'avertissement.

LES VOLS DE LAINE

L'enquête, ouverte par la sûreté, au sujet des vols de laine commis, tant à Roubaix qu'à Tourcoing, contre Lapauw et ses complices, vient d'amener l'arrestation d'un huitième individu, faisant partie de la bande. Il s'appelle Joseph Emaer, est âgé de 21 ans, se dit mouleur et déclare demeurer rue du Fort, 84.

Cette enquête a permis, en outre, d'établir, que l'étoffe du jupon saisi chez Delbart, rue Grétry, provenait d'une pièce de tissu volée le 12 décembre dernier, dans le quartier de la Fosse-aux-Chênes, sur une calandre appartenant à M. Desrumaux, messager de Neuville-en-Ferrain.

Les huit inculpés ont été conduits à Lille, hier, à une heure. D'autres arrestations sont imminentes.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

FIN DE PERMISSION

On a arrêté, mardi soir, à 11 heures et demie Arthur Baudoin, âgé de 24 ans, liseur de dessin et demeurant rue de Béthune, 1.

Arthur Baudoin qui est, actuellement, soldat au 162e régiment d'infanterie à Verdun, était venu passer dans sa ville natale les congés du premier de l'an.

Il en a profité pour se rendre rue de l'Alma, où il est très connu, et pour y faire un tel scandale que les agents crurent devoir intervenir.

Très peu satisfait Arthur frappa sur les représentants de l'autorité qui durent se mettre à trois pour l'emmener au poste, où procès-verbal lui a été dressé.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

VOLEUSE ARRETEE

Lundi soir, à 8 heures, Jeanne Cuvelier, 24 ans, servante, demeurant 200 boulevard Gambetta, a été arrêtée pour vols, dans les circonstances suivantes :

Elle se faisait délivrer des marchandises à l'Epicerie Centrale, au nom de Mme Bernier, demeurant rue du Curé, 12, chez laquelle elle a été domestique pendant un mois et qu'elle avait quittée depuis huit jours.

ZUCCO QUINA. ZUCCO QUINA ds t. cafés.

LES GREVES

Une grève a éclaté, lundi matin, à la filature Mulliez frères, rue de l'Ommelet.

Une trentaine de fileurs et rattacheurs ont quitté le travail, à 10 heures, demandant l'amélioration des matières.

Ils auront une entrevue avec le patron aujourd'hui même.

RENTREE DES CLASSES

La rentrée des classes à l'Institut Turgot (Ecole de commerce, Ecole d'Industrie, Ecole primaire supérieure et cours supérieur), aura lieu aujourd'hui jeudi 3 janvier. Les classes du mercredi étant reportées au jeudi.

Les classes élémentaires rentreront le vendredi 4 janvier, à l'heure habituelle.

QUI A PERDU ?

M. Gustave Ghesquier, demeurant rue Vaucanson, cour Prouvost, a trouvé un livret d'ouvrier au nom de Bersez Liévin, qui a été déposé au 1er arrondissement.

— Un trousseau de clefs a été trouvé, rue Isabeau, et déposé au 1er arrondissement.

H. Hauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN. — Semaine du 24 au 30 décembre 1906. — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 1056. — Enfants, 736. — Total, 1792.

Don : D'une partie de cartes, 0 fr. 50.

LA ROUBAISIENNE. — La Roubaisienne a constitué son comité de la façon suivante pour l'année 1907 :

Président d'honneur, MM. Gustave Wattinne. — Président honoraire, Georges Pennel. — Membre conseiller, Clément Florin. — Président, Lucien Mouraux. — Vice-présidents, Charles Weill et Henri Lepaul. — Trésorier, Arthur Desrousseaux. — Trésorier-adjoint, Jules Piesvaux. — Secrétaire, Joseph Lestienne. — Secrétaire-adjoint, Alfred Florin. — Porte-drapeau, Jules Wardavoir. — Chef de gymnastique, Jules Piesvaux. — Directeur du cours d'instruction militaire, Lucien Marchand. — Moniteur des pupilles, Victor Polidori. — Garde matériel, Jules Parent. — Commissaire des fêtes, Emile Braux. — Commissaires, Paul Durant, Bruno Dejouche, Henri Vergin, Léon Hennebicq, Edmond Ghestemme, Abélard Tetteline, Louis Debarge. — Commissaire de presse, Carlos Roussé.

Le Comité a décidé de faire coïncider le banquet annuel avec l'inauguration du nouveau local qui aura lieu prochainement et commencer le cours d'instruction militaire la première semaine de janvier.

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY

On annonce pour dimanche prochain 16 janvier une représentation de *Cartouche ou le Roi des Voleurs*, drame à grand spectacle, qui a obtenu un énorme succès l'an dernier.

La soirée commencera par *Dickson-Elixir*, comédie en un acte ; elle sera terminée par les *Charbonniers*, opérette. Location Gubis, rue de la Gare, et 25, rue Richard Lenoir.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

ETAT CIVIL

de ROUBAIX des 1er et 2 janvier 1906

Naissances du 1er. — Gousseaux Eléonore, 128, rue Saint-Jean. — Demeulemeester Suzanne, 18, rue de la Basse-Masure. — Piérens Albert, rue Rollin, maison Jacquart. — Quertinez Nelly, 4, rue Casimir-Périer. — Labbens Alfred, rue Ste-Elisabeth, cour Saint-Louis. — Dubois Madeleine, 57, rue Desaix. — Lewille Madeleine et Jean-Baptiste, rue du Fontenoy, cour Moreau, 31.

Décès du 1er. — Rossignol Achille, 52 ans 9 mois, 13, rue du Parc. — Dendauw Léon, 12 jours, rue et cour Bernard, 8.

Naissances du 2. — Simonne Rasson, rue du Château, 3. — Gustave Jansoone, rue de Beaumont, maisons Delcroix, 4. — Maurice Fostire, rue du Tilleul, cour Oxombre, 4. — Gabrielle Lemaire, boulevard d'Armentières, 107. — Fernande Moerman, rue Traversière, 11. — André Inglebert, rue du Fontenoy, 80. — Dorothée Betz, rue Dammartin, 33. — Auguste Dedoncker, rue Blanchemaille. — Casiodore Hespelle, rue Blanchemaille. — Arthur Declercq, rue Blanchemaille. — Julienne Mathys, rue Blanchemaille. — Maria Mélard, boulevard de Cambrai. — Emery Dendével, boulevard de Cambrai.

Décès du 2. — Sophie Cordonnier, 81 ans, sans profession, rue Plutarque, 13. — Louis Delneste, 46 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Théodore Comblez, 80 ans, papetier, rue Dronot, 39. — Jules Santié, 69 ans, sans profession, rue Roncroy, 26. — Sophie Lefebvre, 81 ans, ménagère, rue de la Perche, impasse du Midi, 2. — Edouard Saintleger, 74 ans, sans profession, Hospice Civil. — Antoine Van Overmeir, 66 ans, ébéniste, rue Beaurewaert, 101. — Zélie Clarisse, 68 ans, sans profession, rue Mimmerel, 13. — Rosine Vankeersbulck, 71 ans, ménagère, rue Philippeville, cour Frère, 3. — Bernard De Rudder, 80 ans, sans profession, Hospice Civil. — Léon Fontaine, 41 ans, tisserand, rue des Fleurs, 17.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TUORCOIN

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Dans la nuit de mardi à mercredi, à minuit 3 minutes exactement, les agents des Dujardin et Buhr, qui faisaient une ronde rue de Paris, remarquèrent que de la fumée sortait de dessous la porte de l'estaminet Auguste Dancette, occupant le numéro 239 de cette rue. Les agents réveillèrent en hâte le cabaretier. Le feu venait de prendre dans un réduit situé sous l'escalier de la maison. Le cabaretier, aidé des agents, attaqua le feu au moyen de seaux d'eau puisés dans un réservoir. Les dégâts évalués à la somme de 50 francs ne sont couverts par aucune assurance. On ignore comment le feu s'est déclaré. On n'a pas eu recours aux pompiers.

MYSTERIEUX COUP DE REVOLVER

Hier matin, à 7 heures 35, un employé, M. Joseph Leblanc, 25 ans, rue de la Blanche Porte, 258, fut réveillé par une violente détonation et un bruit de vitres brisées. On venait de tirer de la rue un coup de revolver. La balle après avoir brisé une vitre s'était logée dans la muraille où M. Leblanc la retrouva quelques moments plus tard.

Il ouvrit sa fenêtre dès qu'il se fut rendu compte de ce qui venait de se passer, mais la rue était déserte. Il porta plainte dans le cours de l'après-midi, à M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement qui a ouvert une enquête sur cette affaire assez mystérieuse. M. Leblanc se perd en conjectures. Il a remis au commissaire, comme pièce à conviction, la balle trouvée dans son mur. C'est un projectile du calibre de 8 millimètres.

UNE BAGARRE DANS UN CABARET

Une bagarre a éclaté mardi soir à 4 heures et demie dans un cabaret tenu par la veuve Florizoone, née Zulma Delvoye, rue de l'Industrie, 20.

Deux consommateurs, A. C..., rue de Rouiers, et J. L..., rue de Verdun, se trouvaient dans l'établissement lorsqu'entrèrent une dizaine d'individus. Pour un motif futile, les derniers arrivants se prirent de querelle avec les premiers consommateurs. Bientôt des coups furent échangés. Une lampe à gaz, plusieurs verres, des litres de liqueur et 3 carreaux furent brisés. Le foulard de A. C... fut en outre enlevé. Les dégâts s'élèvent à la somme de 29 francs. L'intervention de la police mit fin à la bagarre. Une enquête a été ouverte par M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement.

UN VOL DE BEURRE

Un marchand de beurre, M. Auguste Poope, rue de la Latte, 53, a été victime d'un vol hier soir à 8 heures et demie.

A ce moment, la nièce de M. Poope se trouvait au fond du magasin. Soudain, un individu de petite taille, portant un maillot rayé blanc et noir pénétra dans la boutique. Il s'empara vivement d'une pièce de beurre de 22 kilos d'une valeur de 83 fr. en sortit en hâte. La nièce du marchand, surprise de cet acte audacieux, se mit à pousser des cris perçants qui attirèrent l'attention des passants. Le voleur se croyant perdu, abandonna la pièce de beurre qu'il jeta sur le trottoir et prit la fuite. Deux personnes qui passaient ont cru le reconnaître mais leurs dires ne concordent pas. Une enquête va être ouverte.

ENCORE UN VOL AU COMPTOIR

Mercredi matin à 4 heures et demie, cinq individus entraient dans le café « A l'Etoile du Nord », nouvelle avenue de la Gare, tenu par Mme Roy Mortagne. Ces individus demandèrent à la mère de la propriétaire, Madame Plankaert Mortagne, qui se trouvait au comptoir, de leur servir à manger. La débitante leur répondant qu'elle ne pouvait les satisfaire, ils insistèrent, réclamant au moins une tartine.

Profitant de ce que Mme Plankaert-Mortagne se rendait à la cuisine pour les servir, les singuliers consommateurs ouvrirent le tiroir du comptoir et y enlevèrent un portemonnaie contenant la somme de 23 francs. Quand la débitante revint, ils soldèrent leur dépense et quittèrent le café. C'est après leur départ que Mme Plankaert-Mortagne s'aperçut du vol. L'un des individus portait un pardessus gris à col de velours noir. Un consommateur, M. Gustave Briquet, 48 ans, garde-frein à Fives-Lille, a vu les individus au moment où ils sortaient. Une enquête a été ouverte.

LES FUNERAILLES DE M. LOUIS MONTAGNE

Mercredi matin, à 10 heures, ont eu lieu les funérailles de M. Louis Montagne, directeur honoraire de l'Académie de musique. Le cortège a quitté la maison funèbre, 19, rue Nationale, conduit par MM. Alfred, Georges et Louis Carlier, beaux-fils de M. Montagne.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Dramais, secrétaire général de la Mairie, qui représentait l'administration municipale, Achille Duvillier, président de la Commission de l'Ecole de musique de Tourcoing, Moger père, sous-chef de la Musique municipale, Chatillier, secrétaire du Conservatoire de Roubaix, Léon Manant, président du Cercle orphéonique « Les Crik-Sicks », et Mager fils, président de l'Harmonie municipale de Wattrelos.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait d'importantes délégations de la Musique municipale, de l'Académie de musique de Roubaix, des sapeurs-pompiers de Tourcoing, de la police, de la douane.

Plusieurs couronnes avaient été offertes par la Municipalité, par les directeurs et professeurs de l'Académie de musique, par les élèves de l'Ecole de musique, par de nombreux parents et amis.

Des marches funèbres ont été jouées pendant le parcours.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Pont de Neuville. Deux discours ont été prononcés par Watteur et Mager fils, qui, l'un et l'autre, louèrent la modestie et la vaillance du défunt, et son entier dévouement à l'Académie de musique.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Mercredi matin, tous les employés des services municipaux se sont réunis, dans une salle de la mairie, pour féliciter le nouveau légionnaire, M. Lecomte, adjoint au maire.

M. Dramais, secrétaire général de la Mairie, a chaudement complimenté M. Lecomte et lui a remis une gerbe de fleurs. M. Lecomte, très touché, a répondu par quelques mots émus.

TRANSFERT D'UN EXPULSE

Les agents Poulain et Volt ont arrêté, mercredi matin, à l'estaminet Hornaert, 83, rue de l'Amiral Courbet, le sieur Julien Blick, né à Werwicq (Belgique), le 16 août 1872 ; cet individu était frappé d'un arrêté d'expulsion daté du 19 décembre 1891. Il exerçait actuellement le métier de journalier et habitait Mouscron. Il a été transféré à Lille au cours de l'après-midi.

CHEZ LES CRICK-SICKS

Il est rappelé aux Orphéonistes « Crick-Sicks » les répétitions partielles urgentes qui auront lieu ce soir, jeudi 3 janvier, à 8 heures trois quarts, aux locaux précédemment désignés.

La Commission.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 2 janvier 1907

Naissances. — Janvier Delaeye, rue de Gand, 570. — Simonne Voglevaïd, rue de Neuville, 47. — Louis Van Laer, rue du Presbytère, 6. — Fernand Badts, rue Dupuytrem, 73.

Décès. — Louis Fongnies, 67 ans, sans profession, rue du Ritez, 17. — Marie Leroux, 2 jours, rue de la Mackellerie, 48. — Marie Dewavrin, 70 ans, rue Nationale, 91. — Louis Liétard, 8 jours, rue Nationale, 122. — Louis Honoré, 34 ans, journalier, rue Nationale, 122. — Honorine Testelin, 34 ans, ru eNationale, 122. — Georgine Lamyse, 23 ans, rue de Calais, 34. — Alexandre Lecluse, 82 ans, sans profession, rue d'Havré. — Sophie Dutilleul, 77 ans, sans profession, rue d'Havré. — Charles Bouvaine, 81 ans, sans profession, rue d'Havré.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Julia Geens, ru Miribel, 44. — Eléonore Robert, rue Félix Faure, 4. — Henri Codron (Bas-Chemin). — Alice Rommens, rue Claude Bernard, 12. — Jules Vandemberghe, rue Vallon. — Raymond Duhamel, rue Royale. — Henri Houtekint (Bas-Chemin). — Laure Dewaele, rue Saint-Vincent-de-Paul.

Publications de mariages. — Arthur Beusche, mouleur en fer, et Esther Deboosere, soigneuse. — Louis Hochain, typographe, et Maria Houtin, typographe.

Mariage. — Henri Devoghelaere, homme de peine, et Marie-Louise Petrieux, soigneuse.

Décès. — Nathalie Bracke, 47 ans, ménagère, rue du Trou de Fouan. — Trifon Lafosse, 1 ans, sans profession, rue du Trou de Fouan. — Marcel Gérède, 5 ans, caserne du Sapin-Vert.

LE NORD

LILLE

A l'Hôtel-de-Ville

La municipalité jugée par ses amis. — L'incurie des hommes de la Mairie. — Les scènes des derniers jours racontées par un témoin.

Le journal l' « Echo du Nord », organe de la municipalité, écrivait hier, sous le titre de LILLE-CLOAQUE, les lignes suivantes :

Au moins, cette pluie persistante et serrée contribua-t-elle à faire disparaître en partie les morceaux de neige gelée et les tas de glaçons qui encombraient les rues de Lille depuis tantôt huit jours, et que le service de la voirie n'avait pu se décider à faire enlever. En effet, ce service en a vraiment pris à son aise, ces jours derniers.

Encore qu'il dût avoir prévu qu'il peut neiger en hiver, et qu'il lui serait possible de prendre les mesures nécessaires pour que le mouvement des affaires et l'hygiène publique n'en souffrent pas, on peut admettre à la rigueur, que l'abondance inattendue de la neige l'ait débordé les premiers jours. Mais il n'est pas admissible que balayeurs et balayeuses ne se mettent à fonctionner que lorsque la pluie a accompli le gros de prendre les mesures pour que l'entreprise, en une immense mare...

Ajoutons, d'ailleurs, que beaucoup de quartiers n'ont pas encore vu le moindre bout de balai.

Cette volée de bois vert retombe en plein sur les épaules de messieurs de la municipalité ; car c'était à eux qu'il appartenait de prévoir « qu'il peut neiger en hiver », et de prendre les mesures pour que l'entrepreneur — qu'ils ont eu, dans un but politique, la foule de substituer au service municipal — ne puisse se refuser à l'enlèvement des neiges.

Nous laissons d'ailleurs la parole à notre excellent collaborateur « l'huissier de la mairie » qui racontera au public illois comment et pourquoi ils ont pu patauger dans la neige jusqu'aux genoux et comment, sans le bienfaisant dégel, ils y patageraient aujourd'hui jusqu'au cou.

PREMIER ACTE

Jeudi 26 Décembre

La scène se passe dans le cabinet municipal de M. l'adjoint Laurenge, chargé des travaux, des eaux, du démantèlement, de la voirie, de la propreté, de la salubrité, des constructions, des acquisitions, expropriations, démolitions, élargissements et généralement opérations de toute espèce.

M. LAURENGE, à l'huissier. — « Faites entrer M. Colin ».

M. COLIN, entrant, couvert de neige : « Bonjour M. l'Adjoint, quel horrible temps ! »

M. LAURENGE : « Je voulais précisément vous en parler. Il va falloir nous enlever cette neige ? »

M. COLIN : « Mais certainement, M. l'Adjoint ; certainement ».

M. LAURENGE : « Je ne doutais pas de votre réponse. Il faut agir rapidement, montrer le bon fonctionnement de votre entreprise, embaucher des équipes de balayeurs ».

M. COLIN : « Embaucher ! ah, mais non ! je ferai avec mon personnel ordinaire ».

M. LAURENGE, stupéfait : « Votre personnel ordinaire ! mais nous aurons fini au mois d'août ».

M. COLIN, très calme : « Le dégel viendra peut-être avant ».

M. LAURENGE : « Il faut l'espérer ! Mais ce n'est pas au dégel que nous donnons 500.000 francs pour nettoyer la ville. C'est à vous. Et votre cahier des charges... »

M. COLIN, l'interrompant : « Mon cahier des charges précisément a prévu le cas, et j'entends m'y conformer. Vous ne l'avez peut-être pas lu, M. l'Adjoint ? »

M. LAURENGE : « Comment, pas lu ? Mais c'est vrai, au fait, je ne l'ai pas lu. C'est Brackers qui l'a lu ; il m'a dit que tous les balayeurs socialistes seraient balayés. Je n'ai pas pensé à la neige. Que dit-il, votre cahier des charges ».

M. COLIN : « Lisez l'article 13, M. l'Adjoint ».

M. LAURENGE, lisant : « En cas de neiges, glaces ou verglas, l'adjudicataire devra tout d'abord, au moyen de tout son personnel et de tout son matériel, pratiquer sur les voies publiques des passages nécessaires à la circulation.

« Les tombereaux devront, à l'heure habituelle, faire l'enlèvement des ordures contenues dans les poubelles, aucun immondice ne devant être déposé sur la neige.

« Puis il emploiera tout son personnel à mettre la neige en tas et tout son matériel à en opérer l'enlèvement sous les ordres du service des Travaux qui indiquera les points à dégager et ceux auxquels les transports de neige devront être faits ».

M. COLIN : « Et voilà ! Je mets à votre disposition ce dont je dispose et vous disposez de ce que je mets à votre disposition. C'est clair ».

M. LAURENGE, s'irritant : « Oui c'est clair. Non, ce n'est pas clair. Qu'est-ce que vous voulez que nous fassions avec votre personnel ordinaire ? Il en faudrait dix fois autant ».

M. COLIN, placide : « Je ne dis pas non, mais l'article 13... »

M. LAURENGE : « Je m'en fous de l'article 13. Nous vous faisons gagner 100.000 francs par an ».

M. COLIN, l'air satisfait : « Je ne dis pas non ; je vous suis reconnaissant. Mais je vous ai débarrassé des socios ; et que ça valait bien ça ».

M. LAURENGE : « Alors, vous refusez d'embaucher ».

M. COLIN : « Je refuse à cause de l'article 13 ».

M. LAURENGE : « Et vous allez laisser les Lillois patauger dans la neige ?

M. COLIN : « Je ne les oblige pas à sortir ».

M. LAURENGE : « Eh bien, je vais parler au Maire. Revenez demain ».

M. COLIN s'éloigne, souriant.

DEUXIEME ACTE

Vendredi 27 décembre

M. LE MAIRE : « A ce jeu là, mon cher, nous sommes fichus ».

M. LAURENGE : « C'est évident. Si dimanche et le jour de l'An, on pataugeait dans la neige jusqu'au genou, nos amis eux-mêmes nous conspueront ».

L'HUISSIER annonçant : « M. Colin ».

M. LE MAIRE : « Faites entrer (à M. Colin), Prenez une chaise. Alors, vous refusez de nous débarrasser des neiges ».

M. COLIN : « Moi, pas du tout ! Tout mon personnel, tout mon matériel sont... »

M. LE MAIRE : « A ma disposition, c'est entendu, M. Laurenge m'a expliqué. Mais c'est insuffisant, monsieur, et je n'admets pas que vous interprétiez ainsi votre cahier des charges ».

M. COLIN : « Je n'interprète pas. C'est formel ».

M. LE MAIRE, s'énervant : « Eh bien, si c'est formel, je demande que nous annulions notre contrat ».

M. COLIN : « Désolé de vous refuser ; mais à moins que vous ne consentiez à mes compter le bénéfice de 1.500.000 fr. que je compte tirer de ma petite entreprise pendant mes quinze ans, je tiens mon contrat, je le garde ».

M. LE MAIRE furieux : « C'est bien, monsieur c'est ce que nous verrons ».

M. COLIN, se levant et faisant mine de sortir : « Comme vous voudrez, M. le maire ».

M. LAURENGE : « Mais enfin, monsieur, quel est votre dernier mot ? »

M. COLIN : « Mon dernier mot, c'est l'article 13.

Lorsque les ordures ménagères seront enlevées, je mets tout mon personnel et tout mon matériel à la disposition de la ville pour l'enlèvement des neiges. Ce n'est pas moi qui dois diriger cette partie du service ; l'article est formel ».

M. LE MAIRE : « Ah çà, vous ne vous figurez pas que je vais mettre mon écharpe pour prendre la direction de vos balayeuses ».

L'OMBRE DE BOURDETTE : « Quelle scène pour la revue du Kursaal ».

M. COLIN : « Vous n'avez pas ce mal, M. le maire ».

M. LE MAIRE : « Que voulez-vous dire ? »

M. COLIN : « Qu'après l'enlèvement des ordures ménagères par ce temps de chien les hommes et les chevaux seront fourbus, et qu'il ne restera plus de personnel pour l'enlèvement des neiges ».

M. LE MAIRE ET M. LAURENGE, ensemble : « Nous sommes fichus. Ce salaud de Brackers nous a mis dedans ».

L'OMBRE DU CONCIERGE DU PALAIS DE JUSTICE : « Vous n'êtes pas les premiers ».

M. COLIN, sortant discrètement : « Moi, j'm'en fous. S'ils m'embêtent, j'dis tout. Après tout, ils n'en ont plus que pour seize mois, avec les autres, je reprendrai les socios... et j'enlèverai la neige. Mon sac sera fait ».

L'HUISSIER DE LA MAIRIE.

DANS LA POLICE

CE QUE SERAIT LILLE LA NUIT ET L'AVANCEMENT DANS LES SERVICES DANS LA POLICE REORGANISEE.

L'AVANCEMENT

Sous le titre de Lille La Nuit nous avons fréquemment relaté ici, de nombreuses agressions et les méfaits des cambrioleurs

Quel beau rêve ce serait pour nos concitoyens si ce titre ne reparaissait plus avec son terrifiant cinématographe de méchants exploits !

Il faudrait pour cela enserrer la ville dans un nocturne réseau policier dont nous allons donner les grandes lignes.

Comme nous l'avons dit dans notre dernier article, les agents seraient répartis, dans les arrondissements, en trois brigades A, B, C, dans lesquelles de semaine en semaine, ils passeraient successivement.

La brigade A, dite de jour, prendrait son service de 7 h. du matin à midi, et de 3 h. à 8 h. du soir, soit dix heures de service.

La briagde B, dite de petite nuit, prendrait son service de midi à 3 h. du soir, et de 8 h. du soir à 3 h. du matin : (10 h.).

La brigade C, dite de grande nuit, prendrait son service de 9 h. du soir à 7 h. du matin : (10 h.).

Ainsi de 9 h. du soir à 3 h. du matin, heures les plus critiques pour la sécurité publique, deux brigades se trouveraient de service dans toute l'étendue de la ville et de ses faubourgs.

La nuit dans chaque quartier on ferait des rondes de demi-heure en demi-heure, suivant des itinéraires variés, arrêtés d'avance. Les rondes seraient organisées de telle sorte qu'elles se croiseraient. Les onders marcheraient dux hurs,.....éaaiea SSS SS marcheraient 2 heures et se contrôleraient mutuellement. Elles échangeraient leurs observations, et c'en serait vite fait des bandes d'apache qui terrorisent nos rues avec un pareil système.

Pour l'heure, les cambrioleurs et autres gens de mauvais aloi, connaissent les heures toujours les mêmes, où passent les agents. Il leur est commode d'éviter ceux-ci, et l'on croirait que la police a été organisée par Mandrin ou Cartouche, au profit de leurs frères en la pince-monseigneur.

Les rondes feraient des rapports très circonstanciés, qui seraient conservés aux archives de la police et seraient de précieux documents pour les recherches, en établissant comme un « livre de bord » pour toute la ville où le passage de gens suspects les événements de toute importance seraient relatés.

En temps d'effervescence, la brigade de petite nuit et celle de jour, ou la brigade de nuit et celle de petite nuit auront un effectif suffisant pour permettre à la 3e brigade de rester en repos, afin d'éviter le surmenage nuisible à la bonne marche du service.

Le poste de la préfecture et les deux postes extérieurs concourraient également au service de jour et de nuit.

L'AVANCEMENT

Un des bons stimulants du zèle est l'espoir de prendre une place meilleure à la suite d'un service bien fait. La question de l'avancement est donc particulièrement intéressante.

Son mode ne peut pas être le même pour la sûreté que pour la tenue. Les qualités requises tout en étant égales, étant différentes.

Pour la tenue, l'avancement aurait lieu moitié au choix, moitié à l'ancienneté, pour la sûreté, il se ferait par deux tours au choix contre un à l'ancienneté. Ainsi seraient récompensés les agents actifs, intelligents et travailleurs, sans que soient méconnus cependant les droits de l'âge dans le service.

Il est bien entendu d'ailleurs que dans chaque classe l'inscription se fera par date de nomination et non par âge.

Ayant confiance dans leurs droits à l'avancement enfin reconnus, les agents ne craindraient pas de donner tout leur dévouement et leur attention à la vigilance publique. Ayant le repos hebdomadaire, ils fourniraient un service plus efficace, et les Lillois n'auraient quà se louer d'eux. Mais il faut ces améliorations, tant il est vrai qu'on ne récolte que comme on sème.

Voilà terminée not erbrève esquisse de ce pourrait être la police de Lille. Tout incomplet que ce soit le public peut penser quels résultats tout différentsde ceux actuels on obtiendrait.

L'effarement de notre population devant les agressions et les vols de toute nature, commis journellement prendrait fin, et ce n'aurait été que trop déjà.

Nous avons, pour notre plan, pris modèle sur Paris, c'est Fouilly-les-Oies qu'onimite en ce moment à la Lieutenance du pourtour de l'Hôtel-de-Ville !

Echo de l'affaire Magniez

Le « Comité catholique du Nord et du Pas-de-Calais » a pris l'initiative d'une souscription pou rofrir une épée d'honneur à l'ex-capitaine Magniez qui a été destitué par le Conseil de Guerre pour refus d'obéissance à l'occasion des inventaires.

Les journaux de la réaction ont annoncé que les souscripteurs devront adresser leur obole à Lille, rue du *chevalier de la Barre !*

On sait que l'infortuné chevalier fut arrêté au moment où il refusa de saluer une procession.

Il paraîtrait qu'un comité vient à son tour de se fonder pour rechercher l'épée du malheureux gentilhomme victime de l'intolérance cléricale et l'offrir avec une dédicace au ci-devant capitaine Magniez.

Nous publions la nouvelle sous toutes réserves.

SOCIETE COOPERATIVE « L'ABEILLE »

23, place Rihour, Lille

Les actionnaires de la Société coopérative « L'Abeille » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le jeudi 17 janvier 1907, à 8 heures précises du soir, au siège de la Société, 23, place Rihour, à Lille.

Ordre du jour : 1. Situation générale de la Société. — 2. Paiement des actions.

Pour le Conseil d'administration et par ordre :

Le secrétaire : G. BROUTIN.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine, 7.95 ; Bureau, 16.35 1696

CHRONIQUE des SPORTS

AUTOMOBILISME

LA COUPE DE L'EMPEREUR

La liste des engagements pour la « Coupe de l'Empereur », la grande épreuve de vitesse allemande qui se disputera en juin prochain sur le circuit du Taunus, vient d'être close sur un total de soixante-dix voitures.

Voici quelles sont les marques engagées : Fiat, Opel, Banz, Métallurgique, Daimler, Mors, B